Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste. Un an	30 francs
Six mois	16 francs
Trois mois	8 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	la ligne 0.50
Réclames	— 1.00
Faits divers	— 2.00
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	— 3.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	— 0.50
Etat civil	— 0.75
Chronique locale	— 1.00
Echos	— 0.50
Gazette du Nord	— 0.50

Temps probable. — En France, un temps beau est probable ; la température va se tenir dans le voisinage de la normale.

Le christianisme, tout en étant la doctrine de la croix, est aussi la grande école du bonheur. Il a créé entre la douleur et la joie une sympathie étrange, tout à fait originale et sublime ; c'est son chef-d'œuvre. J. G.

Le Pape et la Guerre

L'instruction populaire, dit-on, a fait de grands progrès.

Disons plutôt, pour être exact, que les dépenses scolaires ont augmenté de beaucoup de millions. Les contribuables ne le savent que trop.

Quant aux résultats, on peut douter qu'ils soient brillants quand on songe que **sept mille huit cent cinquante conscrits de 1912 ne savaient pas même lire !**

On peut en douter aussi quand on voit quelles effroyables âneries les agents électoraux du Bloc osent lancer dans le peuple, et quand on constate que les plus impudents mensonges sont avalés tout cru par leur clientèle qui, si elle sait lire, a perdu toute faculté de réfléchir, de raisonner et de vérifier.

Le sens critique fait totalement défaut à ces pauvres gens encroûtés par l'anticléricalisme obtus.

Ne voit-on point, par exemple, de malheureux lecteurs de la presse maçonnique admettre ces stupides rengaines de leurs journaux : « Candidat du Pape, candidat de la guerre. »

Faut-il être dénué d'intelligence pour s'incliner sans discussion, sans hésitation, devant d'aussi grossières inepties.

Rappelons à ces dupes infortunées de la roublardise maçonnique qu'à la Chambre des députés, le 10 mars dernier, un député radical, plus laïque que M. Ducarin et aussi anticlérical qu'un Dubled ou un Ragheboom, M. Deloncle, a prononcé les paroles suivantes, qui n'ont été contredites par personne et qu'on trouvera à la page 1461 du « Journal Officiel » :

Messieurs... **Il est un souverain d'Europe qui a beaucoup contribué au maintien de la paix... J'ai parlé du Souverain Pontife, du Pape lui-même...**

Messieurs, quand je dis que le Saint-Siège n'a pas été étranger au maintien de la paix, j'énonce une vérité connue de tout le monde, en tout cas de tous les cercles diplomatiques.

En novembre 1912, au printemps de 1913, au moment où l'Allemagne recommençait ses armements, et où nous-mêmes nous étions dans la situation que vous savez et qui vous a contraints de voter la loi de trois ans... l'intervention du Saint-Siège a été fréquente, soutenue, énergique... et les conseils qui sont venus de si haut n'ont pas été étrangers à la modération de la politique de l'Autriche et de l'Italie... Ce sont choses qui sont connues de tous.

Je ne puis véritablement me rendre compte que nous ne voulions pas connaître cette organisation formidable qu'est l'Eglise Catholique, représentée par un homme placé au-dessus de tous les partis, et certainement placé au-dessus de toute l'Europe, **qui rend tous les jours les plus grands services à la cause de la Paix européenne...**

Oui, c'est devant notre Chambre anticléricale qu'un anticlérical avéré a rendu ce magnifique hommage au Pape pacifique et pacificateur.

Et pas un député radical notoire n'a protesté. Bien mieux ! M. Doumergue lui-même, président du Conseil, qui est en même temps ministre des affaires étrangères, qui est ou qui doit être, du moins, au courant de tous les secrets diplomatiques, l'anticlérical Doumergue n'a pas dit un mot pour contester ce rôle admirable de la Papauté grande réconciliatrice des peuples.

Ce silence n'est-il pas un aveu de l'exactitude de ces révélations sensationnelles ?

Il est absurde d'appeler quelqu'un candidat du Pape. Il n'y a, en fait, parmi les candidats que des citoyens français sollicitant librement les suffrages de leurs concitoyens.

Mais il est encore plus absurde de dire qu'un candidat du Pape serait un candidat de la guerre.

Le Pape nous a préservés plusieurs fois de la guerre, et si les démocraties étaient capables d'un sentiment de reconnaissance, elles acclameraient cette grande et douce figure du Pape et salueraient en lui un des plus insignes bienfaiteurs de l'humanité, puisqu'il a épargné à la France, à l'Europe et au monde la plus épouvantable hécatombe de vies humaines qu'on ait jamais vue dans l'histoire.

DEM.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **TOURCOING**, de **Mme Florin-Desurment**, pieusement décédée à l'âge de 67 ans.

La défunte est la mère de M. Florin, vicaire à Seclin, et de Sœur Emmanuel du Carmel de Roubaix, en exil à Pecq (Belgique).

A **SEGRE** (Maine-et-Loire), de **Mme André Jaugey**, née Marguerite Mertian de Müller, décédée le 29 avril, à l'âge de 26 ans.

Les funérailles de **M. Tsilliandier**, ancien député du Pas-de-Calais, ont été célébrées samedi, à **ARRAS**, où un premier service lui célébré le matin, et à Fresnoy, où eut lieu l'inhumation.

La levée du corps fut faite par M. le chanoine Mocq, doyen de St-Jean-Baptiste, entouré de ses vicaires. De la maison mortuaire à la paroisse, l'immense convoi eut peine à se frayer un passage.

Sur le cercueil, on remarquait l'écharpe de maire du défunt.

Derrière le cercueil venaient les deux fils et le gendre du défunt, accompagnés par MM. le vicaire-général Hervin, le doyen d'Havrincourt, et le curé de Cagnicourt.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Plichon, député du Nord ; Lefebvre du Prey, au nom de la députation du Pas-de-Calais ; Paris, conseiller général du Pas-de-Calais ; le baron Cavrois, président du conseil d'administration du « Courrier du Pas-de-Calais » ; Pluchet, président de la Société des Agriculteurs de France, et Petit, adjoint au maire de Fresnoy.

La messe fut célébrée par M. l'abbé Dbuin, assisté des abbés Cornet et Flament, comme diacre et sous-diacre.

Mgr Lobbedey, évêque d'Arras qui faisait chapelle, entouré des vicaires-généraux Guillemant et Rambure, donna l'absoute.

A l'offrande, ce fut un défilé qui ne prit fin qu'avec la cérémonie.

Ce ne fut que vers dix heures et demie que ce premier service se termina. Le corps fut dirigé sur Fresnoy.

Tous les habitants de la commune, à qui s'était jointe une foule considérable, accourue des villages environnants, avaient tenu à donner un suprême témoignage de vénération et de reconnaissance à celui qui vivait au milieu d'eux.

Le corps fut reçu à l'entrée du parc de la propriété Tsilliandier par M. le curé de Fresnoy, accompagné des curés de Gavrelle et Oppy, puis le cortège gagna l'église.

Commencée à midi et demi, la cérémonie funèbre ne prenait fin qu'à une heure et demie.

Au cimetière, avant qu'il fût descendu dans le caveau de famille, des discours furent prononcés par : M. Petit, adjoint au maire de Fresnoy, au nom du conseil municipal ; M. Cavrois, au nom de la Société du « Pas-de-Calais » ; M. Paris, conseiller général du Pas-de-Calais, au nom des amis ; M. Pluchet, au nom de la Société des Agriculteurs de France ; M. Lefebvre du Prey, député, au nom des amis du Parlement ; M. Plichon, député, au nom du parti libéral.

Samedi matin, à dix heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à **DUNKERQUE**, les obsèques de **M. Alfred Dewailly**, président de l'Association des Anciens Combattants de 1870-71, officier d'académie.

M. l'abbé Lombard, ami du défunt, portait la croix.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Bled, président des Vétérans ; le capitaine Deparcy, président de la Société des Francs-Picards ; Delerme, vice-président des Anciens Combattants de 1870-71 ; Terquem, président de la Fédération des Sociétés Militaires ; Lipe, vice-président de la section de Bergues des Anciens Combattants, et De Bois, président des Anciens Militaires de Furnes.

Les drapeaux de la Fédération des Sociétés Militaires, des Vétérans et des Anciens Combattants de 1870-71 précédaient, en tête du cortège, le groupe nombreux des Anciens Combattants, où l'on remarquait des délégations de Bergues, de Furnes et de Dixmude. Cette dernière était conduite par M. le chevalier Heindrickx de Gueloke, président.

De nombreuses couronnes, offertes par les différentes sociétés, couvraient le corbillard.

Le deuil était conduit par M. Jean Dewailly fils, accompagné de M. Deswarte, son beau-père.

Dans l'assistance, on remarquait MM. Alfred Dumont, député ; le général Bidon, gouverneur ; le lieutenant-colonel Levi ; le commandant Brolly ; le capitaine de vaisseau Nissen, commandant de la marine et des forts de mer ; Paul Dufour, président du Syndicat Agricole ; Hemery, administrateur-adjoint de l'Inscription Maritime ; Laurent Lemaire, Thibaut, Chaveron, etc.

Des discours ont été prononcés par MM. le capitaine Deparcq, E. Bled, Delorme et H. Terquem.

Nous recommandons aux prières l'âme de la défunte et offrons à sa famille nos chrétiennes condoléances.

Jesus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

Le mariage de **Mlle Marie Selosse**, fille de M. Louis Selosse, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, doyen de la Faculté libre de Droit, avec **M. Henry Zeder**, banquier à Meulan (Seine-et-Oise), fils de M. Gabriel Zeder, ancien banquier, et de Madame, née Marie Dubois, d'Hardricourt (Seine-et-Oise), a été célébré samedi, en l'église Sainte-Catherine, à **LILLE**.

Une assistance compacte, dans laquelle on remarquait MM. Delesalle, maire de Lille, Barrois, membre de l'Institut, Verley-Bollaert, la plupart des membres du corps professoral des Facultés catholiques et un grand nombre de notabilités lilloises, avait tenu à exprimer par sa présence sa sympathie aux jeunes époux et à leurs familles.

Avant la messe, célébrée par M. l'abbé Duhamel, M. le chanoine Dauchy, doyen de la paroisse reçut le consentement des époux et leur adressa une délicate allocution.

Au cours de l'office religieux, la maîtrise de Sainte-Catherine, renforcée des premiers éléments d'autres paroisses, sous la savante direction de M. Milleville, maître de chapelle, interpréta le « Gloria » et le « Sanctus » d'Archambeau, et le « Magnificat » de Mazingue.

L'excellente basse Wante chanta avec sentiment l'impressionnant « O Salutaris » de Rupès.

A l'orgue, M. Vandenberghe a exécuté la « Marche du Prophète » et la « Marche de fête » de Paladilhe.

Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Verley, industriel à Marquette, son oncle, et Selosse, avocat, son frère ; pour le marié, MM. Grison, notaire à Meulan (Seine-et-Oise), son ami, et Zeder, ancien banquier, son père.

On annonce le prochain mariage de Mlle Suzanne Delin, de **TOURCOING**, avec **M. Edouard Leplat**, membre des anciens élèves de l'école libre du Sacré-Cœur, fils de M. et Mme Leplat-Lenfant, de **MOUVAUX**.

ECHOS

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU NORD

La Commission départementale se réunira le mercredi 6 mai, à deux heures et demie de l'après-midi.

UN JOURNAL POUR RIEN

« La Gazette de la Presse » a pour but de révéler au public tout ce qu'il ne sait pas, sur les journaux et les revues les plus répandus.

C'est nouveau, c'est saisissant, c'est curieux, c'est utile.

Envoyez votre adresse sans tarder, à M. l'Administrateur de « La Gazette », 5, rue Saint-Pierre, à Lille ; et vous recevrez **gratis** un numéro spécimen. Vous serez conquis, vous serez enchantés et vous ne vous abonnerez que si vous le jugez à propos.

Seulement, n'hésitez pas ! Dès aujourd'hui, envoyez votre nom et votre adresse !

NOUVELLES MILITAIRES

RESERVE. — **Infanterie.** — M. Peyrot-Dergachons, lieutenant de réserve au 68e régiment, est affecté à la 1re région.

LA MÉDAILLE DU MAROC

Le Président de la République a signé un décret déterminant les conditions dans lesquelles sera accordée la médaille coloniale avec agrafe « Maroc » pour la période comprise entre le 20 juillet 1912 et le 31 décembre 1913.

UN GRAND RAID MILITAIRE DANS L'AFRIQUE DU NORD

Le départ de l'escadrille aérienne de Tunis, pour une grande randonnée qu'elle doit accomplir à travers la Tunisie et l'Algérie jusqu'au Maroc, est fixé à mardi matin.

Les avions prendront leur vol à 4 h. 30.

Les automobiles de la station aéronautique se mettront en route dès dimanche, emportant le ravitaillement et le matériel de réparation.

Le but à atteindre est Oudjda, où les aviateurs comptent parvenir en deux journées. Ain-Beida, à 45 kilomètres de Tebessa, sera la première étape. L'escadrille suivra ensuite la ligne des hauts plateaux jusqu'au Maroc.

A Oudjda, le chef de l'escadrille, qui comporte cinq aéroplanes, trouvera des ordres concernant la suite de son voyage. Il ignore actuellement si ses avions seront utilisés pour la campagne de Taza ou bien s'ils rentreront simplement à Tunis. Dans ce dernier cas, le retour s'effectuerait par l'extrême sud algérien, Laghouat et le sud tunisien.

Un morceau dur à avaler

C'est Ducarin, disent les socialistes...

Le capitaliste millionnaire Ducarin a été désigné par les maquignons du suffrage universel pour recueillir, au scrutin de ballottage, les voix socialistes qui, au premier tour, étaient allées au citoyen Vandeputte.

Nous étions curieux de savoir si les collectivistes acceptaient avec enthousiasme cette volte-face qu'on prétend leur imposer. Et nous avons tâté le terrain à Halluin qui est le fief de Vandeputte. Notre enquête a été concluante.

Les ouvriers n'ont pas la mémoire assez courte pour ne pas se rappeler qu'il y a quinze jours encore le « Parti » faisait au bourgeois Ducarin une guerre au couteau.

A Halluin s'imprime le *Réveil socialiste*, organe officiel de Vandeputte. Un citoyen nous tend le numéro du 18 avril 1914. Ce n'est pas vieux, n'est-ce pas ? Nous y lisons cette strophe amusante dédiée « aux électeurs chopes-à-l'œil et à leur seigneur et maître le grand rinceur Ducarin :

Saint Ducarin, abreuvez-nous,
Sur le comptoir roulez vos sous.
Ici l'on est à vos genoux
Et l'on vous rit, beau manitou.

Nous tournons la page, et voici d'autres gentillesses à l'adresse du « millionnaire » Ducarin.

— Lisez, dit notre interlocuteur socialiste :

Il (Ducarin) n'est qu'**un bourgeois hanté par l'ambition et l'arrivisme, cherchant à se rendre populaire par des moyens déshonorants.** C'est ainsi que, depuis des semaines, il parcourt les communes de la circonscription pour ne visiter que les comptoirs des cabarets **où il fait racoler les électeurs par son état-major.**

M. Ducarin peut être appelé le candidat-chopes ou le candidat distributeur automatique de chopes.

Un ancien boulangiste, un clérical dissident, un équivoque, un incohérent, un volte-face. Il change de couleur chaque fois que son ambition ne peut être satisfaite.

Le dompteur Ducarin a dit, l'année dernière, dans une réunion privée à Halluin, qu'il y avait nécessité à se préparer à la lutte dans la circonscription, **parce que l'ennemi à gauche était bien plus à craindre que celui à droite.**

— Vous voyez bien, explique l'ouvrier en soulignant du doigt ce dernier passage, c'est contre le socialisme que Ducarin lutte avec le plus d'acharnement. Et c'est pour cet adversaire haineux du Parti qu'on veut maintenant nous faire voter ? Je n'y comprends rien.

Mais ce n'est pas tout. Notre homme, voulant sans doute nous montrer qu'il connaît son catéchisme socialiste, tire de sa poche un second numéro du *Réveil* halluinois. Celui-là porte la date du 30 janvier 1914. Sous le titre « hypocrite et bluffeur » voici comment Ducarin y est recommandé à l'admiration des citoyens électeurs. Nous citons :

« S'il est millionnaire, maintenant, c'est grâce à l'argent que ses ouvriers lui ont fait gagner, et s'il avait moins exploité le prolétariat, il ne serait pas riche.

« Tout ce que vous faites, M. le Maire, c'est pour servir votre ambition. **ET EN TOUT CAS, LES OUVRIERS N'OUBLIERONT JAMAIS QU'ENTRE EUX ET VOUS IL Y A UN ABIME IMPOSSIBLE A FRANCHIR ».**

— « Eh bien ! s'écrie le brave citoyen en tapant sur la table, moi je ne vois pas comment cet « abîme » qui était « infranchissable » hier, ne l'est plus aujourd'hui. »

Suffisamment édifié, nous voulons prendre congé, mais il faut nous rasseoir. Le vieux travailleur, qui en a gros sur le cœur, paraît-il, extirpe encore de son calepin cette autre coupure du « Réveil socialiste », (numéro du 27 décembre 1913) :

« La liberté chez Ducarin est un vain mot. **Son usine est une bastille politique. Et s'il était député, ce à quoi il ne doit pas penser,** il irait s'asseoir près des radicaux des mares stagnantes qui, depuis 43 ans, livrent le pays aux gaspillages les plus scandaleux.

— « Vous avez bien lu, interrompt notre homme. Ducarin ne doit pas penser à être député. Mais alors, pourquoi nous invite-t-on à voter pour lui ? Nous prend-on pour des girouettes ?

« Moi, je n'ai pas peur de le crier sur les toits, je ne voterai pas pour ce patron dont l'usine est une boîte politique. En a-t-il fait des victimes parmi les malheureux dont le gagne-pain dépendait de son caprice autoritaire !

« Il a congédié, pour délit d'opinion le monteur Henri Huyghe, le concierge Désiré Lemaire, Miles Pauriche et Masquelier, deux ouvrières, Charles Ghesteni.

« Il a chassé de son cabaret « la Fraternité », MM. Desmarécaux et Descamps ; de son hôpital, le docteur Vouters et les pharmaciens Deschildre et Wasselin.

« Combien de fonctionnaires encore révoqués par ce Ducarin ! Il y a le vieux garde Catrice, Firmin et Georges Plamont, Henri Lécluse qui remontait l'horloge du beffroi depuis vingt ans ; Louis Dumont, mis à la porte du Bureau de bienfaisance après 37 ans de services ; Jean Delbaere, employé de mairie ; Debondues, employé de voirie ; Lamblin, fossoyeur ; Roger, frère du conseiller ; Pauriche, secrétaire particulier de Ducarin, et tant d'autres !

« Il y a sept ans déjà, à la suite d'une élection, Ducarin avait, par représailles, exécuté quatorze malheureux pères de famille et la section ouvrière de Comines protestait contre cette infamie par la proclamation suivante :

« Le Parti socialiste a toujours fait son devoir. **Il a toujours prêté aux ouvriers embaillés derrière ces capitalistes qu'ils faisaient fausse route et que bientôt ils s'en repentiraient.**

« Maintenant, nous demandons aux ouvriers ce qu'ils pensent de l'attitude que prend leur chef vis-à-vis de la classe ouvrière et s'ils auront le courage de lui faire sentir la vilenie de ses actes ? **ou s'ils seront traîtres à leur classe en ne le faisant pas.**

« Dans ses discours, le père des ouvriers de Comines explique **qu'il en avait assez de la politique. Ça ne vous étonne pas et nous croyons bien qu'il n'aura plus le courage de solliciter les suffrages des travailleurs, car ces derniers lui feraient une conduite de Grenoble et les candidats du Parti socialiste lui feraient mordre la poussière ».**

En remettant ce papier dans sa poche, le vieux militant socialiste dit : « On ne nous fera jamais croire, à mes camarades et à moi, que Vandeputte nous invite sérieusement à voter pour un type comme Ducarin. »

Sans commentaires...

COUR D'ASSISES DU NORD

Le crime d'Annœullin

Cette affaire n'était intéressante, au regard de celles qui viennent d'habiter en Cour d'assises — et quel triste intérêt elles offrent, le plus souvent ! — que parce que certains témoins, influencés par les amis de l'accusé, avaient fait des dépositions complètement opposées à celles des témoins de première heure : le politique et ses passions s'en étaient mêlées.

On vit, en effet, le maire d'Annœullin lui-même, M. Parsy, assister en premier interrogatoire de l'accusé, lui conseiller de choisir tel avocat et de ne donner d'autres détails que des détails d'état-civil. Puis là mémoire de la victime fut salie, et des témoins, l'objet de menaces, à la suite de leurs déclarations au juge d'instruction. Un de ceux qu'on croyait pouvoir devenir un témoin de complaisance refusa de se prêter à ce rôle.

Enfin, quand le 28 janvier dernier, le jeune criminel d'Annœullin — il n'a pas 25 ans — fut appelé devant la Cour d'assises, en pleine audience, M. l'avocat-général Stemler requit l'arrestation d'un témoin, Madeleine Boutry, dont les déclarations étaient en contradiction flagrante avec celles des témoins qui l'avaient précédée. L'affaire fut renvoyée, mais l'instruction, conduite par M. le conseiller Aubron, aboutit à un non-lieu rendu le 10 mars.

L'AUDIENCE

L'audience est aujourd'hui présidée par M. le conseiller Gravet. Le siège du ministère public est encore occupé par M. l'avocat-général Stemler. Comme on s'attend à entendre de nouveau des dépositions contradictoires, on a pris le parti de les laisser se produire, sans autre sanction que des remarques qui montrent l'impossibilité des faits énoncés, le jury ne pouvant pas s'y tromper.

Au fond, l'affaire se réduit à l'assassinat d'une femme, par son mari, Charles Cliquennois, excité à la jalousie par de faux amis. Pour atténuer sa responsabilité, l'accusé, à qui s'intéressent le maire Parsy et quelques témoins, prétend qu'il a rencontré sa femme se promenant avec un sieur Blanquart. Et Blanquart, soutenu par la majeure partie des témoins, par les témoins qui ont déposé le jour même ou le lendemain du crime, assure qu'il connaissait à peine Mme Cliquennois !

LES TÉMOINS

Après lecture de l'acte d'accusation, M. le président interroge le brigadier de gendarmerie, **M. Lenne**, qui explique clairement ce qui s'est passé.

Le 15 octobre, à onze heures un quart du soir, dit-il, Charles Cliquennois, accompagné de son frère Camille et de M. Parsy, est venu se constituer prisonnier à la gendarmerie, disant avoir vu sa femme avec Blanquart, près du passage à niveau, vers dix heures et demie, les avoir vus se quitter, avoir suivi sa femme et l'avoir tuée près de la maison qu'elle habitait, depuis trois semaines qu'elle s'était séparée de lui.

Or, les premiers témoins affirmèrent que Charles Cliquennois n'avait pas pu voir sa femme en compagnie de Blanquart, parce que celui-ci se trouvait alors à l'estaminet Henri Cliquennois ! Mieux que cela, la femme Charles Cliquennois s'était trouvée aussi une partie de la soirée, dans une autre salle de cet estaminet, et Blanquart et elle ne s'étaient pas vus.

Charles Cliquennois disait qu'il avait poursuivi Blanquart à travers champs. Ses souliers étaient, en effet, souillés de boue argileuse ; mais ceux de Blanquart ne l'étaient pas. Il est vrai que le maire et lui prétendent s'être trompés de chemin en allant à la gendarmerie.

L'accusé, interrogé, persiste dans ses déclarations, malgré la déposition du brigadier de gendarmerie, qui souligne les invraisemblances.

L'enquête a démontré que la femme Cliquennois est sortie de l'estaminet Henri Cliquennois quelques minutes avant Blanquart, que son mari l'espionnait et qu'il l'a rencontrée à proximité de la maison Leflefle, où elle habitait, que Mme Cliquennois s'est réfugiée chez une voisine, Mme Rose-Dujardin, et s'est précipitée à son cou, d'où le meurtrier l'a arrachée pour la pousser sur la rue et lui tirer trois coups de revolver. Charles Cliquennois c'est alors rendu chez son frère Camille, où il a rencontré Blanquart, vers lequel il a dirigé son arme. Son frère l'a désarmé et tous deux sont allés chez le maire.

Quant à Blanquart, sorti de chez Henri Cliquennois à 10 heures 25, il est allé jouer à une loterie installée pour la ducasse sur la place du Marais, puis est allé à l'estaminet Guilbert et enfin à l'estaminet Camille Cliquennois, où le meurtrier l'a rencontré.

Toutes les dépositions des témoins roulent sur l'emploi du temps de Blanquart et de la femme Cliquennois.

Ni **Mme Boitel-Boutry**, ni **Mme Rose-Dujardin**, ni **Mlle Delfile**, ni **M. Henri Cliquennois**, ni **Mlle Rose Weest**, ni **M. François Boutry** n'ont vu ensemble Mme Cliquennois et Blanquart. Mlle Delfile est même sortie de la salle de danse de l'estaminet avec Mme Cliquennois et l'a accompagnée un bout de chemin ; Mlle Weest lui a parlé. Elle et François Boutry ont vu à dix heures et demie Madeleine Boutry à l'estaminet Parsy.

Quand l'accusé proteste contre ces dernières dépositions, le brigadier de gendarmerie répond que les témoins ont fait les mêmes déclarations aussitôt après le crime.

On comprend avec quelle indignation **Blanquart** s'élève à son tour contre le rôle qu'on lui prête, affirmant que tout a été inventé.

Un autre témoin, **Auguste Bottin**, qui a vu Charles Cliquennois près du passage à niveau, et a causé quelques instants avec lui, n'a vu ni Blanquart, ni Mme Cliquennois.

Mais voici **Madeleine Boutry**, qui reprend avec une certaine émotion, la même déposition qu'au mois de janvier : elle a vu Blanquart et Mme Cliquennois près du passage à niveau, mais elle n'a aperçu ni Charles Cliquennois ni Auguste Bottin...

M. Parsy fait une déposition peu compromettante. Il raconte la démarche des frères Cliquennois chez lui et comment il a conduit le meurtrier à la gendarmerie. Pour expliquer que celui-ci avait les souliers tachés de boue, il dit qu'en raison de la demi-obscurité — « il faisait un superbe clair de lune », observe le brigadier — ils se sont perdus dans les champs. Il déclare avoir tenté inutilement de réconcilier les deux époux. Enfin il donne sur Cliquennois de bons renseignements, concède que sa femme n'avait pas mauvaise réputation avant le crime et estime que Blanquart est un brave ouvrier.

Les autres témoins à décharge n'ajoutent rien de nouveau. Mais une vive altercation s'élève entre le dernier témoin, Théodore Chuffart, et François Boutry, le premier prétendant que Boutry lui a déclaré qu'il n'avait rien vu, mais qu'il avait fait une déposition contraire devant le juge d'instruction.

— C'est faux ! Si tu es témoin, à cette heure, c'est parce que tu as été poussé, s'écrie Boutry.

— MM. les jurés apprécieront, déclare M. le Président, qui donne alors la parole à M. l'avocat général.

RÉQUISITOIRE, PLAIDOIRIE ET VERDICT

M. l'avocat-général Stemler prononce un réquisitoire très serré, où il montre tout le bien-fondé de l'accusation, notamment en ce qui concerne la prétendue rencontre de Blanquart et de Mme Cliquennois par l'accusé. Tout en réclamant un verdict de culpabilité, il ne s'oppose pas à des circonstances atténuantes.

Le défenseur cherche naturellement à détourner dans l'esprit des jurés l'impression qu'a pu produire le réquisitoire.

Après une délibération assez longue, le jury rapporte un verdict de culpabilité, mitigé par les circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Charles Cliquennois à la peine **de six ans de réclusion.**

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

008

LE SUCRE BÉGHIN
SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE RÉGULIÈRE
041

Un plafond s'effondre

A ANZIN

Samedi matin, un curieux accident est survenu dans une maison sise au n° 166 de la rue de Condé et appartenant à M. Gouzion.

Les époux Alexandre Morean se disposaient à se lever pour préparer le marché quand, soudainement, le plafond s'effondra tout d'une pièce, emportant le lit dans sa chute. Près du sol, le lit s'inclina légèrement et le matelas recouvrit les personnes couchées, dont, heureusement, aucune ne fut blessée grièvement.

Le fils de la maison, un jeune homme d'une quinzaine d'années, entendant du bruit et des cris, sortit de sa chambre. Dans la demi-obscurité et la poussière, il ne se rendit pas bien compte de ce qui se passait et tomba dans le vide. Il eut la chance de ne se faire aucun mal.

M. Léon Tailliez, porion, qui passait, se porta au secours de la famille Moreau et put, avec l'aide de voisins, les tirer de leur fâcheuse position.

Que s'était-il passé ? Une énorme poutre, supportant toutes les voûtes s'était brisée en deux et les avait entraînées ainsi que le carrelage de la mansarde.

Les dégâts matériels sont assez considérables. Les poules tuées de la veille et une grande quantité d'œufs furent réduits en bouillie.

Les murailles des pignons ont pu résister, sans quoi c'était l'écrasement certain de trois personnes sous les décombres.

M. Prolley, commissaire de police, et le brigadier Dormieux se rendirent immédiatement sur les lieux et avisèrent aux mesures de sécurité à prendre.

UN ACTE DE BANDITISME

à la Chapelle-d'Armentières

Samedi matin, deux jeunes bandits d'une vingtaine d'années ont tenté d'étrangler une vieille rentière et sa bonne, toutes deux septuagénaires, dans les circonstances suivantes :

Dans la rue du Bois, non loin de la ferme Béhagle, Mme Ve Bernard, née Floride Bailleul, habite, avec sa servante, Léocadie Delforterie, une maison précédée d'un jardin.

Samedi vers 7 heures 1/2 du matin, deux individus paraissant âgés de 20 ans environ, se présentèrent pour demander l'aumône. La vieille dame eut pitié d'eux, les fit entrer dans la cuisine et leur donna à déjeuner.

Le repas terminé, ils partirent disant qu'ils allaient chercher de l'ouvrage à la ferme voisine.

Au bout d'une demi-heure, les deux jeunes gens revinrent ; Mme Bernard était dans le couloir. Ils lui racontèrent qu'ils venaient d'être embauchés, puis, subitement l'un d'eux sauta à la gorge de la vieille dame, tandis que l'autre la frappait du poing et du pied.

La servante, qui était dans la cour, entendit du bruit et accourut.

Elle fut à son tour assaillie par l'un des bandits qui la renversa.

Mais elle eut le temps de pousser un cri, ce qui attira l'attention de la fermière voisine, Mme Lamblin.

Se sentant découverts, les malfaiteurs lâchèrent leurs victimes. Mme Lamblin les vit s'enfuir à travers champs, et en arrivant, elle trouva les deux femmes qui n'étaient pas encore revenues de leur émotion.

Les gendarmes furent prévenus et se rendirent sur les lieux et recueillirent quelques témoignages intéressants, surtout au point de vue du signalement des bandits.

Dans l'après-midi, deux inspecteurs de la police mobile sont descendus à Armentières pour prendre la direction des recherches.

Les deux victimes de cette lâche agression ont reçu les soins du docteur Vaillant. Toutes deux portent des ecchymoses au cou : Mme Bernard porte en plus des traces de coups aux mains et sur le nez.

Le CRIME de GUESNAIN

Edmond Vandenbonkèle, le mineur belge qui, à la fin de mars, tua à coups de hache Julie Dewachter, a avoué au juge d'instruction son forfait et le mobile. M. Cerveux va le renvoyer devant la chambre des mises en accusation.

La rixe mortelle de Fenain

M. Cerveux, juge d'instruction, a fait mettre en liberté les Marocains et les Algériens, après les avoir inculpés de coups et blessures. Il a gardé en prison le marocain Hasheni, qui porta le coup mortel à l'Algérien. Les premiers passeront le 14 mai devant le tribunal correctionnel, et les quatre derniers aux prochaines assises.

Le Pont supérieur de La Madeleine

Enfin ! Depuis samedi matin le tramway y passe sur le nouveau Pont, à la grande satisfaction des voyageurs. Enfin ! plus d'arrêts prolongés au passage à niveau.

Le service ne se fait encore qu'à une ligne unique, mais c'est déjà un grand progrès. La pose des fils du trolley avait commencé vendredi dans la journée et elle s'est prolongée assez longtemps dans la nuit, afin que le tramway puisse passer dès le lendemain matin.

L'Exposition Canine

AU PALAIS-RAMEAU

A LILLE

Le Jury a examiné 750 chiens

Entrez, Messieurs les chiens reçoivent...

Nous sommes au Palais Rameau, dans le vaste salon où s'est assemblée toute l'aristocratie de la gent canine.

Très élégant ce salon aux piliers ornés de faisceaux de drapeaux, où le soleil accède de toutes parts et met en plein relief l'heureuse ordonnance des centaines de box grillagés qui abritent les sept cent cinquante invités du Club Saint-Hubert. Messieurs les chiens y sont chez eux et y papotent à leur aise. Ils s'appellent, colloquent mystérieusement ou bruyamment, tiennent des propos amusés à leurs visiteurs ; ici l'on entend des voix aigres, perçantes, là résonnent de sonores accents de basse-taille ; celui-ci murmure doucement, à demi-assoupi, cet autre, là, qui, la queue basse, regarde la coupole, lance vers un être imaginaire un strident et lugubre appel.

Que disent-ils tous ces chiens ? Ne le leur demandez pas de trop près et craignez le cruel dédain de ces hauts seigneurs. Tous ces chiens sont des aristocrates. Pas un qui ne puisse se dire de haute lignée, pas un qui ne puisse étaler fièrement ses titres de noblesse imprimés sur vélin qui l'ont fait admettre dans cette illustre assemblée. Ils se réclament tous du « sang bleu », de ce sang de race qui ne souffre aucun mélange, qui leur donne à tous soit ce port majestueux, soit cette idéale harmonie des lignes, ou encore cette tête délicatement modelée, ces yeux de feu qui vous fixent si intensément.

A ces chiens de haute volée le protocole a fixé des rangs de préséance. Devant eux les courtisans défilent, guidés par un discret majordome qui n'est autre le plus souvent que le très pratique catalogue du Club Saint-Hubert. Parcourons sagement le salon en sa compagnie et admirons.

Voici, à notre droite, ce que nous pouvons appeler le « clou » de l'exposition, une collection magnifique de lévriers, arabes, anglais, russes, superbes bêtes dont on ne se lasse pas d'admirer la distinction et la grâce. Leur faisant suite, voici les Saint-Bernard, les rois des chiens, que la vue de leur corps pesant, de leur tête massive aux yeux sanglants impressionne curieusement. Ces chiens-là inspirent du respect tant ils paraissent puissants.

Les dogues de Bordeaux sont vilains avec leur figure ridée ; ils sont féroces aussi et cela ne les discrédite pas, bien au contraire. « Je vaux 400 francs », a affiché l'un d'eux.

Les chiens de bergers tiennent, cette année, grâce à leur habile diplomatie, une place honorable dans cette exposition. Ils sont, d'ailleurs, en nombre, avec les chiens bouviers de Rouiers, les bergers de la Brie, au poil hirsute dont le moins beau vaut 500 fr., les bergers de la Beauce au corps noir très musclé, les Picards, de peu d'apparence, mais qui ont tant de qualités, les Malinois alertes, éveillés comme des écureuils. Dans ce groupe de chiens bergers, les écossais sont incontestablement les mieux habillés. Ils portent, avec une réelle distinction, d'ailleurs, d'élégantes pelisses bicolores. Ce sont à la fois des chiens de défense et de luxe.

Voilà toutes les catégories des chiens d'arrêt : les français, braques du Boulonnais, braques de l'Auvergne à la robe tachetée de points blancs et gris, braques Saint-Germain, épagneuls français au poil si doux à caresser, épagneule bretons, griffons rébarbatifs. Et les races anglaises, quelles richesses n'offrent-elles pas avec leurs pointers avec surtout leurs inégalables séries de setters, setters anglais aux longs poils blancs et noirs, setters gordon noir et feu, setters irlandais à l'admirable pelage d'acajou.

Notons encore les retrievers, les spaniels, les cockers, les fox-terriers très prisés dans notre région, les teckels les airedales, un bull-anglais et, enfin, portons-nous là-bas, sur l'estrade pour contempler avec un sourire, sourire de bienveillance ou d'ironie, les toutpetits, les enfants chéris que sont les griffons bruxellois, les Pékinoise, les loulous, les levrettes. Oh ! ces mignonnes levrettes enfouies dans de moelleux coussins aux couleurs tendres ! Figurez-vous que l'une d'elles